

Délibération N°2021/SMPRR-CS-181

Objet : Décision modificative (DM) n°1-2021

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion s'est réuni le mardi 16 novembre 2021. Le comité s'est réuni dans les locaux du Parc Routier de la Réunion, 13 Allée Maureau, ZI du Chaudron à Sainte Clotilde, après convocation du Président.

Nombre total de délégués : 14
Présents : 7 (titulaires et suppléants)
Absents : 7
Procuration : 0

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Jacques TECHER
- Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLE
- Evelyne CORBIERE
- Patrice BOULEVART (en visioconférence)

Pour le Département de la Réunion :

- Jean-François PAYET
- Pascal MANGUE

Pour le SDIS de la Réunion :

- Patrick BEGUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical,

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents,

Vu la délibération N°2021/SMPRR-CS-172 sur la désignation du Président du SMPRR ;

Vu l'article 8.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion relatif au programme d'investissement ;

Vu le budget principal 2021 ;

Vu la convention de partenariat 2021 signée entre le SMPRR et la Région ;

Vu le programme d'investissement 2021 ;

Vu le programme d'activité 2021.

Monsieur le Président rappelle dans un premier temps que la Région a accordé par convention une dotation d'un montant global de 6 213 000€ pour l'année 2021 afin de mener à bien les missions confiées au titre de son programme d'activités.

Cependant, une modification du programme d'activités est proposée afin d'intégrer des besoins complémentaires, ce qui nécessite parallèlement à la présente DM 1, la passation d'un avenant n°1 à la convention de partenariat 2021.

Ces besoins complémentaires sont liés au complément de financement de deux ponts Bailey et deux VMD, afin de renforcer l'actuel stock de ponts de secours. Aussi, la Région versera un complément de dotation de 385 000€ pour l'année 2021.

Monsieur le Président rappelle dans un second temps, que le financement des investissements du SMPRR est assuré par les subventions de ses partenaires.

Pour 2021, les montants se répartissent de la façon suivante :

- REGION 360 000€
- DEPARTEMENT 29 000€
- SDIS 11 000€
- o TOTAL : 400 000€

Pour permettre la réalisation du passage à la nomenclature M57 et au regard du niveau des réalisations du programme d'investissement sur 2021, il est nécessaire d'effectuer un virement interne entre les chapitres de la section d'investissement, cette opération interne n'exige pas de budget complémentaire.

FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	RECETTES
011 – DEPENSE A CARACTERE GENERAL Art.6135	385 000 €	75-7588-dotation	385 000 €
TOTAL	385 000€		385 000€
INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	RECETTES
Chapitre 20-article 205	+ 22 000 €		
Chapitre 21-article 2158	- 22 000 €		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- **AUTORISE** la mise en œuvre de la décision modificative n°1 de l'année 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous actes aux effets relatifs à la mise en œuvre de la présente décision

A Sainte Clotilde, le 16/11/2021

**Le Président du comité syndical
du Parc Routier de la Réunion**

M. Jacques TECHER